

## Guide de lecture des fiches signalétiques

Les fiches signalétiques ont été réalisées afin de répondre aux questions que vous vous posez sur le logement adapté/protégé vous intéressant.

Elles reprennent le descriptif des visites réalisées et vous permettront d'avoir une première idée d'un site dans sa globalité.

Elles sont construites selon 4 volets intégrant la personne fragilisée dans un environnement vivant et accessible, tout en lui permettant d'accéder aux prestations de services dont elle a besoin.

Une signalétique vous permettra de savoir si l'item a été validé par les experts de l'Association Avril (v), si le service est présent sur le site ou si il est inexistant (x), ou attirera votre attention sur une difficulté que vous pourriez rencontrer (.)

### CONTACT

- **Adresse de contact** : Elle vous donne l'information précise sur la localisation du site et la personne responsable qui peut être contactée pour toute demande de renseignement.

### ENVIRONNEMENT – ACCESSIBILITE

- **Accessibilité** : Par accessibilité, il faut comprendre l'environnement social de l'immeuble.

1/Environnement extérieur : retrouve t'on des espaces verts à proximité, une vue lac imprenable, etc.

2/L'accès à l'immeuble est il gêné par la présence de marches, de seuils, par une porte non automatisée

3/L'appartement présente t'il des seuils entre les différentes pièces, les surfaces de vie à disposition répondent elles aux normes recommandées par le Service de la Santé Publique (SSP) – soit 54 à 57m<sup>2</sup> pour un appartement de 2 pièces – 76 à 80m<sup>2</sup> pour un 3 pièces

4/Des places de parc sont elles à disposition des locataires et si oui, sont elles payantes ?

5/Les commerces sont-ils accessibles facilement pour une personne fragilisée dont les déplacements sont plus difficiles ou limitées et si oui, combien de temps faut-il pour s'y rendre ?

6/Les transports publics peuvent-ils être facilement accessibles dans un temps adapté ou le site met-il à disposition un service de transport ?

7/Si vous vous déplacez en fauteuil roulant, le site choisi correspond-il à vos besoins et vos capacités de déplacement ?

8/ Est-il situé proche d'un établissement médico-social (EMS) ou d'un centre-ville

## IMMEUBLE – ARCHITECTURE ADAPTEE

- **Immeuble** : Est-il adapté architecturalement à l'accueil de personnes fragilisées ?

1/Ascenseur : Si l'immeuble bénéficie d'un ascenseur, celui-ci est-il aux normes recommandées pour l'accueil de personnes fragilisées utilisant dans 80% des cas un moyen auxiliaire (soit 120/140cm)

2/Des boîtes aux lettres sont-elles à disposition des locataires, sont-elles facilement accessibles et protégées des intempéries ?

3/Même questions pour les interphones.

4/L'appartement bénéficie-t-il d'un balcon ou d'une terrasse ? Son accès est-il gêné par la présence d'un seuil ou de marches ?

5/La buanderie à disposition présente-t-elle toutes les facilités d'accès aux machines à laver le linge, à l'étendage ?

6/Une cave est elle fournie avec l'appartement, son accès est-il facilité pour une personne fragilisée ?

7/Une salle de bain adaptée doit présenter une surface minimum de 5m<sup>2</sup> et une disposition des éléments permettant une utilisation aisée (hauteur des WC, hauteur du lavabo, aucune gêne aux déplacements, douche facilement accessible sans présence de ressaut)

8/La cuisine dite « standard » ne bénéficie d'aucun aménagement spécifique alors qu'une cuisine aménagée adaptée vous garantit des normes d'utilisation (hauteur du plan de travail, espaces ouverts, hauteur des éléments tels que le frigo, le four, etc.)

9/Un espace communautaire, de rencontre, est-il à disposition des locataires pour l'organisation d'activités ou la réception des familles ?

## PRESTATIONS FOURNIES

- **Prestations** : Les prestations sont des services liés ou non au contrat de bail, ce qui différencie l'appartement adapté de l'appartement protégé.

Le site choisi propose-t-il des prestations, et si oui, sont-elles obligatoires ou à la carte (optionnelles).

1/ Soins : quel est l'intervenant en cas de besoin d'une aide à la toilette, d'un passage infirmier

2/Encadrement sécuritaire : lors d'un appel à l'aide, quel système de réponse est mis en place ? Système Sécutel avec réponse par la famille ou un concierge présent sur le site. Système interne à l'immeuble ?

3/Repas à domicile : quel est le prestataire de service, les repas sont-ils obligatoires et compris dans le prix mensuel ?

4/Aide au ménage : même remarque

5/Aide à la lessive : même remarque

6/Transports : sont-ils organisés en interne, le site possède-t-il un moyen de transport propre ?

7/Animation : des animations sont elles proposées aux locataires des appartements, sont-elles payantes, obligatoires ?

## FINANCEMENT

- **Financement** : Ce volet reprend tout ce qui touchera votre intervention financière si vous faites le choix de louer un appartement adapté ou protégé. Le prix du loyer peut vous être indiqué par un contact auprès du responsable du site et dépendra des prestations fournies. La plupart des sites ont recours au bail à loyer avec le versement d'une caution. Selon les accords passés entre le site d'appartement adapté/protégé que vous aurez choisi et le Service des Assurances Sociales et de l'Hébergement (SASH), une aide financière individuelle peut vous être accordé pour couvrir les frais d'animation et d'encadrement sécuritaire.